



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
des Collectivités  
et de la Réglementation**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2021-12-08-00004  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2021-11-18-00001 ÉTABLISSANT LA LISTE DES  
CANDIDATS AU PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA CELLE DUNOISE DES 5 ET 12 DÉCEMBRE 2021

La préfète de la Creuse,

**VU** le code électoral, et notamment son article L. 258 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

**VU** la loi du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°23-2021-10-18-00004 du 18 octobre 2021 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de La Celle Dunoise ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°23-2021-11-18-00001 du 18 novembre 2021 établissant la liste des candidats au premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de La Celle Dunoise des 5 et 12 décembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'arrêté préfectoral n°23-2021-11-18-00001 du 18 novembre 2021 concernant la date du deuxième tour ;

**SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°23-2021-11-18-00001 du 18 novembre 2021 est modifié ainsi qu'il suit : « La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 5 décembre 2021 et éventuellement au second tour, le dimanche 12 décembre 2021 pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de La Celle Dunoise, est la suivante :

- M. Pierre-Dominique GUINOT
- Mme Géraldine WETZSTEIN »

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°23-2021-11-18-00001 du 18 novembre 2021 demeurent sans changement.

**ARTICLE 3** : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Maire par intérim de la commune de La Celle Dunoise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse et qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet sur la commune.

Fait à Guéret, le 8 décembre 2021  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire général

Signé : Bastien MEROT